



LES VÉHICULES CONCERNÉS



Véhicules neufs immatriculés



Véhicules de location



Remorques de plus de 500 kg



Véhicules de service



Véhicules étrangers ou Monégasques



Les WW



Véhicules de courtoisie



Engins de chantiers ou engins de manutention immatriculés



Les plaques W GARAGES



LES VÉHICULES NON CONCERNÉS



Véhicules d'occasion en parc (qui doivent obligatoirement, lorsqu'ils circulent, circuler avec une plaque W GARAGE)



Véhicules des clients en réparation (qui doivent obligatoirement lorsqu'ils circulent, circuler avec une plaque W GARAGE)



Véhicules agricoles (obligatoire en 2021)



Engins de chantiers ou engins de manutention non immatriculés



Remorques de moins de 500 kg